NUMÉRO 43. — ANNÉE 1844. NEUCHATEL, 24 OCTOBRE.

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Les articles à insérer dans cette feuille doivent être remis au bureau le mardi matin avant 9 heures, et être signés.

On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT LE JEUDI,

*Avec permission du Magistrat.*

On s'abonne chez H. Wolfrath, éditeur, imprimeur du Gouvernement et du Magistrat, rue du Temple-neuf.

Prix de l'abonnement: L. 4» 4ˢ par an.

EXTRAIT DE LA

## FEUILLE OFFICIELLE

du 17 octobre.

1. Le sieur Jean-Henri Guyot agissant en sa qualité de tuteur juridiquement établi à Adèle-Hortense, Henri-Albert et Ami-César Guyot, enfans en bas-âge de Jean-Jaques Guyot et de sa femme Elise née Huguenin, domiciliés à la Chaux-de-Fonds, et en conformité d'une direction de la cour de justice de la Chaux-de-Fonds, se présentera devant la dite cour de justice qui sera assemblée à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, le mardi 5 novembre 1844, dès les 9 heures du matin, pour là postuler au nom des enfans prénommés et de ceux à naître du mariage des dits Jean-Jaques Guyot et de sa femme Elise née Huguenin, une renonciation formelle et juridique aux biens et aux dettes de ces derniers. En conséquence, tous ceux qui croiraient avoir des moyens à faire valoir contre cette demande en renonciation, sont requis de se présenter le dit jour 5 novembre prochain, au lieu indiqué, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 9 octobre 1844.

E. Veuve, *greffier.*

2. Par circulaire en date du 27 septembre dernier, le directoire fédéral invite les états confédérés à faire les recherches nécessaires pour découvrir l'origine d'un sourd-muet arrêté, au mois de février dernier, à Bellano, province de Côme, qui paraît appartenir à la Suisse allemande et dont voici le signalement: âgé de 32 ans environ, taille moyenne et forte corpulence, cheveux châtains et courts, nez gros, bouche grande, menton large, barbe châtain, visage large, lèvres grosses et relevées, ses facultés intellectuelles paraissent altérées. Les personnes qui pourraient donner des renseignemens sur cet individu sont invitées à les faire parvenir à la chancellerie. Donné au château de Neuchâtel, le 10 octobre 1844.

Chancellerie.

3. Le jour sous date, il a été déposé et enregistré au greffe une pièce qui annonce ce qui suit: 1° Par acte du 18 septembre 1844, M. Pierre Binkert a cessé de faire partie, comme associé en nom collectif, de la société Monnier, Marguerat et Cᵉ, mais il a commandité la dite société de toutes les valeurs qu'il y a versées jusqu'à aujourd'hui. Cette commandite durera jusqu'au 23 avril 1848, 2° Par acte du 1ᵉʳ octobre 1844, MM. Frédéric-Henri Monnier, communier de Dombresson; Antoine Marguerat, de Lutry, dans le canton de Vaud; Pierre-Nicolas Receveur, propriétaire, et Fritz Bourcard, de Bâle, tous quatre domiciliés à la Chaux-de-Fonds, ont formé une association en nom collectif sous la raison sociale Monnier, Marguerat et Cᵉ. Elle subsistera pendant neuf années consécutives, depuis le 1ᵉʳ octobre 1844. Cette société n'est point la continuation de l'ancienne société Monnier, Marguerat et Cᵉ. Celle-là sera liquidée par les sieurs Frédéric-Henri Monnier et Antoine Marguerat. Donné pour être inséré dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 18 octobre 1844.

*Greffe de la Chaux-de-Fonds.*

4. Le conseil d'état, par son mandement en date du 9 octobre 1844, ayant accordé le décret des biens de Frédéric-Humbert Droz-Collet, établisseur en horlogerie, domicilié à la Chaux-de-Fonds, fils de Henri-Louis-Humbert Droz-Collet et de sa femme défunte Charlotte née Ladame, et de ceux de son épouse Marianne née Lory; M. Louis Challandes, maire de la Chaux-de-Fonds, a fixé la journée de ce décret au jeudi 14 novembre 1844. En conséquence, tous les créanciers des mariés Humbert-Collet prénommés, sont requis de se présenter à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, le dit jour 14 novembre prochain, dès les neuf heures du matin, munis de leurs titres et répétitions contre le discutant pour les faire valoir selon droit, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 12 octobre 1844. E. Veuve, *greffier.*

5. Le conseil d'état ayant, par arrêt en date du 9 octobre 1844, ordonné la liquidation sommaire et aux moindres frais possibles de la succession de Pierre-Dᵈ Grandjean, en son vivant ancien d'église à Buttes, inhumé au dit Buttes le 22 août passé; succession qui a été déclarée jacente à la seigneurie par droit de déshérence, M. Courvoisier, conseiller d'état, capitaine et châtelain du Val-de-Travers, a fixé jour pour la liquidation dont il s'agit, au mercredi 6 novembre prochain. En conséquence, tous les créanciers du dit Pierre-David Grandjean, sont requis de se présenter le jour ci-dessus indiqué 6 novembre 1844, à 9 heures du matin, dans la salle de l'hôtel-de-ville de Môtiers, pour faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués s'il y a lieu, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, au greffe du Val-de-Travers, le 14 octobre 1844.

J.-P. Béguin, *greffier.*

6. Par son arrêt en date du 18 septembre 1844, le conseil d'état ayant ordonné la liquidation sommaire et juridique aux moindres frais possibles de la succession délaissée par Madelaine née Butschy, qui était veuve de Christian Amstütz, de Sygriswyl, canton de Berne, décédée au Locle en septembre 1842, succession qui n'a pas été réclamée malgré les avis qui ont été donnés à deux fils de la défunte que celle-ci disait être engagés au service de Naples; M. Nicolet, maire du Locle, a fixé journée pour cette liquidation, au lundi 4 novembre prochain, à 9 heures du matin. En conséquence, tous les intéressés à cette liquidation sont péremptoirement assignés à se présenter le dit jour à l'hôtel-de-ville du Locle, à l'heure indiquée, pour faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion en cas de non-comparution. Donné au greffe du Locle, le 14 octobre 1844. Favarger, *greffier.*

7. Par son mandement en date du 25 septembre courant, le conseil d'état ayant accordé le décret des biens du sieur Blasius Schmidtberger, d'Attenweiler, royaume de Wurtemberg, maître tailleur d'habits, établi à la Chaux-de-Fonds, M. Louis Challandes, maire de ce dernier lieu, a fixé la journée de ce décret au jeudi 31 octobre 1844. En conséquence, tous les créanciers du dit Blasius Schmidtberger sont requis de se présenter le susdit jour, à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, dès les neuf heures du matin, munis de leurs titres et répétitions contre le discutant, pour les faire valoir selon droit sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 30 septembre 1844.

E. Veuve, *greffier.*

8. La cour de justice de la Côte, statuant sur la demande qui lui a été faite par le sieur Auguste Miéville, de Colombier, maître cordonnier, dont le domicile est ambulant, fils de feu François-Louis Miéville, lui a nommé, le jour sous date, pour curateur M. Jean-Pierre Michaud, libraire à Neuchâtel, lequel, en portant cette nomination à la connaissance du public, afin qu'aucune confiance ne soit faite à son pupille et qu'il ne soit rien contracté avec lui sans l'intervention du curateur, invite tous ceux auxquels son dit pupille peut devoir quelque chose, à lui faire connaître la nature et le montant de leurs réclamations, pour que, si elles sont reconnues justes et légitimes, il puisse aviser au moyen de les satisfaire. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle au greffe de la Côte, le 2 octobre 1844.

F.-A. Bulard.

9. Le public est informé que la pêche de l'Areuse, rière les juridictions du Val-de-Travers et Travers, divisée en sept tronçons, sera mise à bail à dater du 1ᵉʳ novembre prochain, aux conditions qui sont déposées aux greffes de Môtiers et de Travers, où les amateurs peuvent en prendre connaissance et remettre leurs offres par écrit et cachetées jusqu'au 25 octobre. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Neuchâtel, le 2 octobre 1844. *Le directeur de la pêche,* sandoz.

10. Conformément à un arrêt du conseil d'état, en date du 2 octobre courant, M Ch.-Henri Perroud, maire des Verrières, a fixé au lundi 28 de ce mois la liquidation sommaire de la masse abandonnée de Nicolas Pierret, sellier, et de sa femme, domiciliés naguère aux Verrières, d'où ils sont partis furtivement. En conséquence, tous les créanciers desdits mariés Pierret sont requis de se présenter le dit jour 28 octobre courant, dans la salle d'audience de la cour de justice des Verrières, dès les neuf heures du matin, munis de leurs titres et répétitions, pour les faire inscrire au passif de la masse dont il s'agit, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Au greffe des Verrières. le 4 octobre 1844.

Nerdenet, *greffier.*

11. En conformité d'un jugement de direction rendu par la vénérable chambre matrimoniale de Neuchâtel, en date du 12 septembre dernier, Anne-Marie née Guillod, femme de Louis Cretinier, de Vaumarcus, domiciliée à Berne, fait assigner Louis Cretinier son mari, dont le domicile est inconnu, à comparaître personnellement et non par procureur devant la vénérable chambre matrimoniale de Neuchâtel, qui sera assemblée dans la grande salle de l'hôtel de cette ville, sur le jeudi 12 décembre prochain pour la première, sur le jeudi 2 janvier 1845 pour la seconde, et sur le jeudi 16 du même mois pour la troisième et dernière instance, ces trois jours à neuf heures du matin, pour répondre à la demande en divorce que l'instante lui formera, laquelle est fondée sur ce que, depuis passé onze ans, il a abandonné sa femme et ses enfans sans leur faire parvenir aucun secours ni même donner de ses nouvelles, ce qui le constitue en état de désertion malicieuse du mariage, et sur d'autres motifs qui seront articulés à l'ouverture et durant la poursuite de cette action; l'instante conclura en outre pour que les deux enfans issus du mariage lui soient adjugés à l'exclusion de son mari, et que celui-ci soit condamné à lui payer une pension alimentaire pour leur entretien, à la fixation du tribunal, ainsi qu'aux frais et dépends du procès. Donné au greffe de Neuchâtel, le 7 octobre 1844.

F.-C. Borel, *greffier.*

12. Le conseil d'état, par arrêt en date du 25 septembre dernier, ayant ordonné la liquidation sommaire et juridique de la succession délaissée par Marie-Henriette Renaubert, de Vilars-Saint-Georges, département du Doubs, succession qui a été déclarée jacente au profit du fisc par droit de déshérence. M. de Perrot, conseiller d'état ordinaire et maire de la ville de Neuchâtel, a fixé la journée des inscriptions au mardi 29 octobre courant, jour auquel tous les créanciers de défunte Marie-Henriette Renaubert sont péremptoirement assignés à se rencontrer dans la grande salle de l'hôtel-de-ville pour faire inscrire leurs titres et prétentions, dès 9 heures du matin, et pour être ensuite colloqués s'il y a lieu, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Neuchâtel, 1ᵉʳ octobre 1844.

F.-C. Borel, *greffier.*

Fin de la Feuille officielle.

## IMMEUBLES A VENDRE.

1. Le samedi 9 novembre prochain, à 3 heures après midi, on exposera à l'enchère par voie de minute au greffe de Neuchâtel, une auberge de seconde classe bien achalandée, avantageusement située au bord du lac et assez rapprochée de la ville; l'immeuble et ses dépendances sont dans le meilleur état; les amateurs pourront prendre connaissance au dit greffe des conditions favorables proposées par l'exposant, et de la situation de cette propriété.

2. Un beau domaine à une lieue de la ville de Berne dans une très belle exposition. Il contient quarante poses en champs, prés et vergers, et neuf poses en forêts. Sur cette propriété il existe une tuilerie bien achalandée, et une petite rivière poissonneuse. S'adresser pour les renseignements à M. Reymond, notaire, rue Saint-Maurice à Neuchâtel.

## VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

3. La commission des forêts de la ville de Neuchâtel, exposera aux enchères à la côte de Chaumont, le samedi 26 octobre, des billons de chêne et sapin, des demi-toises de chêne, des fagots et des tas de perches, la plupart de ces derniers se trouvent le long de la route de Chaumont. Le lieu de rassemblement sera au Plan, à huit heures du matin. — La même commission exposera également mardi 29 octobre, des fagots, des tas de perches, des demi-toises de chêne et pin et quelques billons aussi à la côte de Chaumont et aux Valangines; le lieu de rassemblement sera pour ce jour-là aux Valangines, près la seconde fontaine, à huit heures du matin.

## A VENDRE.

4. Mme Louise Vuarraz-Georget prévient le public, qu'elle vient d'ouvrir dans la maison de Mad. Sillimann (emplacement occupé ci-devant par M. Suchard) un magasin de lingerie fine, broderies, tulles et dentelles anglaises, valenciennes, dentelles et blondes du pays, et un joli choix bonnetterie de fantaisie, principalement pour enfants, le tout à des prix avantageux.

5 **HENRI REINHARD,** rue de l'Hôpital, a reçu: un grand choix d'*agrémens* en passementerie en noir et couleurs variées; cordonnets pour bourses chinés, nouveaux genres et unis, très belle collection de garnitures de bourses, glaces et miroirs en cadres dorés et simples de toutes grandeurs. Assortiment de gants, pantoufles fourrées et autres, camisoles, caleçons et gilets coton à bas prix, etc, etc.

6. Chez L. Wollichard, rue de Flandres, huile à quinquet 1re qualité et à double épuration, huile d'olive surfine et vierge en flacons, huile d'œillette, beurre fondu 1re qualité, haricots, pois et lentilles de France de la dernière récolte, très-belle cassonnade havanne, ritte d'Alsace, et toujours un bel assortiment de tous les articles de l'épicerie, à des prix avantageux.

7. Le magasin des sœurs Roy, rue de Flandres, sera pour la foire prochaine très bien assorti des articles qui constituent leur commerce, tels que: crins et laine pour matelas, édredon, coton et plume pour lits, assortiment de franges en soie, en coton et en laine; galons, soie, coton et laine, crêtes, lézardes en soie, clous dorés, pointes à crêter, pommes dorées, palmettes, thyrses en cuivre, en vernis à l'huile et en bois naturel, anneaux, patères et tirants de sonnettes dans tous les goûts; étoffes pour ameublement telles que: damas, coutils, futaine, limoge, cotonne, divers genres de toile en coton et en fil, étoffes laine et coton; lits tout faits, sangles, couvertures en laine et en coton, tapis piqués, descentes de lits, couvertures de chevaux, napage, crin végétal, feuille de maïs, et une partie de coton et laine qu'on céderait par certaines quantités à bas prix. — Elles s'efforceront, tant par la bonne qualité des marchandises que par la modicité des prix, de justifier la confiance dont elles ont joui jusqu'à présent.

### Chaussures d'hiver.

8. Schilli, cordonnier, a l'honneur d'annoncer au public qu'il sera pour la prochaine foire très-bien assorti de toutes espèces de chaussures pour la saison, pour messieurs et pour dames, telles que: bottes, bottines et souliers, en peau et étoffes diverses, garnis intérieurement de laine et peau d'agneau, litzen, pantoufles et cafignons en tout genre; plus un assortiment de claques et souliers en caoutchouc fabriqués par lui-même; la qualité de ces marchandises qui sont de sa fabrication, ainsi que l'extrême modicité de ses prix, lui assureront sans doute la préférence et la confiance dont il a été honoré jusqu'à ce jour. Son magasin est nº 7, rue des Epancheurs.

9. Un bon cric de 60 à 70 lb. et un char bernois avec une brecette, tous deux en bon état. S'adr. à David-Louis Renaud, maréchal à Corcelles. Le même a perdu, le 11 courant, sur le chemin des Niclodes, territoire de Corcelles, un sabot de char marqué H B q.

10. Charles Guidoti, marchand de châtaignes près la grande boucherie, annonce qu'on le trouvera tous les jours et jusqu'à dix heures du soir, assorti de châtaignes et marrons, crus et rôtis, à des prix raisonnables.

11. Louis Beller, fabricant de cols, est toujours très-bien assorti dans les articles de sa fabrication. Il vient de recevoir un assortiment d'écharpes en cachemire et thibet noir fin à des prix très-avangeux. Son magasin est situé sous l'ancien Trésor.

12. Chez Dlle L. Lyanna sous le Trésor, nouvellement reçu un joli choix de laines à tricoter *en tous genres, id. Ternaud unies, chinées et* ombrées à 6 et 4 bouts, id de Hambourg à 12 bouts pour la tapisserie et ouvrages au crochet. Cordonnets de Berlin ombrées et chinées, id de Paris soie et argent, garnitures de bourses en tout genre, ainsi qu'un choix d'ouvrages commencés.

13. Une grande table à coulisses. S'adr. chez L. Laub ruelle Dupeyrou, chez lequel on peut réclamer contre les frais d'insertion un châle trouvé sur la promenade du faubourg.

14. M. Jean Sutheimer, marchand pelletier, rue de l'Hôpital, prévient le public qu'il est toujours bien assorti de toute sorte de marchandises confectionnées et non confectionnées, concernant son état, et que l'on trouve chez lui un choix de pelleteries en tout genre. Il offre de plus à vendre de belles et grandes ouates, à un prix très-raisonnable.

15. Jacob Bardet prévient l'honorable public qu'il vend des châtaignes et des marrons, crus et rôtis; il se tient tous les jours sur le Bassin, le soir *jusqu'à 10 heures près le poids public, et le jeudi* sur la place du marché.

16. Au Sablon, de la bonne terre de vigne. S'adr. à L. Albicker, maître charpentier rue des Moulins.

17. Faute de place, un bon tour avec les outils *nécessaires*, chez Kunz, facteur de pianos, rue du Musée.

18. Jean-Baptiste Koch, sous les Halles à Neuchâtel, annonce au public et particulièrement à *ses pratiques, qu'il recevra pour la foire prochaine*, de très bons moulins à café, grilloirs pour rôtir le café, tourtières, feuilles à gâteaux, réchauds économiques, réchauds pour la table, ustensiles de cuisine, casses pour potager, cocasses, coquemars, bassins, balances, cafetières ordinaires et à filtres, marmites et tœpflets, pèles à feu, poches, écumoires, grilles à rotir, haches, serpes, couteaux à hacher, coupe-sucre, scies et couteaux pour sucre, cuillères pour creuser les pommes et pommes de terre, pilons en fer et en laiton, un très bel et bon *assortiment de fers à bricelets et à gaufres, fers à repasser* avec grille, couteaux et fourchettes ordinaires et fins, dits pour dessert, cuillières, chandeliers fins et ordinaires, flambeaux plaqués et bronzés, mouchettes *fines et autres; porte-mouchettes*, plateaux en tôle vernie, paniers à pain, chenêts, garde-feu en toile métallique, pinces et pèles pour cheminées, et de très jolies pèles pour salons, soufflets et brosses de cheminées, chauffepieds; un grand assortiment de brosses en tout genre; plumeaux, tamis, épuroirs, passoirs et couvre-plats, toile métallique ou canevas en fil de fer, etc. Il est également bien assorti en outils de menuisier, charpentier et charron, de même que de toutes les fermentes et ferrures. — Articles pour serruriers et maréchaux: limes, vis à bois, boulons, étaux, boc-fils, tenailles, etc., fournitures pour les cordonniers, pointes à souliers, cloux, très bonne poix noire, semelles de liége, alènes, cloux à monter, etc. Il a aussi reçu des crics de cave. Il prévient messieurs les instituteurs qu'il a reçu des touches d'une qualité bien supérieure à celles que l'on a eu jusqu'à présent; elles sont beaucoup moins cas*santes, et imitent les crayons*; et beaucoup d'autres articles qu'il est trop long de détailler, le tout à des prix raisonnables.

19 Chez Alphonse Loup, serrurier en bâtimens et en voitures, cries de cave, boîtes à transvaser, fournitures de serrurier; un char-à-banc neuf, qui ne laisse rien à désirer, tant pour la solidité que par son confectionnement; plus une calèche neuve à un cheval, bien établie. Son atelier est à côté de l'hôtel du Commerce.

20. Un nouvel assortiment de feux d'artifice, chez Al. Doudiet, relieur vis-à-vis du gymnase.

21. En transférant en Saint-Jean dernière leur magasin de draperie en gros, rue des Epancheurs vis-à-vis de MM. frères Lorimier, MM. Jeanjaquet père et fils, ont eu l'honneur d'annoncer au public qu'indépendamment du commerce en gros, ils soigneraient également la vente en détail, s'étant procuré à cet effet un assortiment des mieux composé dans toutes les qualités de draps, tant ordinaires que fins et superfins, casimirs, zéphirs, bukskins, satins et articles de nouveautés du dernier goût pour pantalons et gilets; on trouvera également chez eux des peluches, flanelles lisses et croisées, moletons, espagnolettes, mérinos, signorias, velours sur coton, le tout à des prix avantageux; c'est cette annonce qu'ils croyent devoir renouveler au public, en l'invitant à se convaincre par lui-même de la modicité de leurs prix et de l'excellente qualité de leurs marchandises; ils continuent aussi à être toujours bien assortis en draps légers d'un prix modique pour manteaux de dames.

Ils ont également reçu un superbe assortiment de descentes de lit dans les prix de fr. 5 à 20 de Fe.

IMPORTATION DIRECTE DE CHINE.

Par **ADOLPHE REPINGON** et Compagnie, 103, Cheapside, Londres.

## THÉ NOIR MÊLÉ

22. Contenant plusieurs variétés de Thé noir, remarquables les unes par leur force, les autres par leur parfum; la combinaison du tout formant un Thé qui de l'avis unanime des connaisseurs anglais et étrangers, ne laisse rien à désirer.

Prix de la 1re qualité, 6 francs, et de la 2e qualité 4 fr. 50 c. le catty d'une livre anglaise.

Dépôts pour le canton chez MM. Suchard, à Neuchâtel; Bernard Mayer, au Locle, et Ch. Breitmayer, à la Chaux-de-Fonds.

23. Plusieurs tonneaux de 2 à 300 pots; plusieurs lampes à un et deux feux en bon état. S'adresser au café du Mexique.

24. A la pharmacie Matthieu, de la bonne moutarde de Strasbourg.

25. L. Larsche, tailleur, a l'honneur d'annoncer à ses pratiques et au public en général, qu'il vient de recevoir l'assortiment complet d'étoffes qu'il attendait, telles que: draps cuir-laine, sibérienne, castor, etc., et un beau choix de nouveautés pour pantalons et gilets.

26. Cécile Petitpierre née Duval, se recommande au public pour tous les ouvrages concernant l'état de modiste; elle espère mériter par la bienfacture de ses ouvrages et la modicité de ses prix, la bienveillance des personnes qui voudront bien s'adresser à elle. Sa demeure est actuellement au 1er étage de la maison de M. le conseiller Michaud, rue du Château.

27. Une partie de milaines très bien travaillées sur fil, à des prix avantageux, chez M. Ch. Petitpierre, à côté des Halles.

28. De belles poires coings, se cuisant aussi vite que le fruit, chez M. de Rougemont du Tertre.

29. On offre à vendre du vin rouge de Bordeaux de choix, à 16 batz la bouteille, chez M. Lucas Reller, maître tonnelier, rue des Moulins.

30. Des poires coings. S'adresser à M. J.-P. Martenet, à Serrières.

31. Cinq fenêtres en chêne, vernies, avec leurs placards, mais sans les fermentes; elles sont encore en bon état, de 4 pieds de largeur sur environ 5½ pieds de hauteur. S'adresser à M. Bovet-Bonhôte, à Colombier.

32. On offre à vendre à Missy, près Payerne, environ 60 toises bon foin et regain à manger sur place; l'emplacement est très commode et à des conditions favorables. S'adresser à Henry Rod, à Morat.

33. Un jeune chien de chasse, de race excellente. S'adresser à M. Caumont, à Auvernier.

34. Pétremand, cordonnier, a l'avantage d'annoncer au public et spécialement à ses pratiques, *qu'il vient de mettre son assortiment de chaussures* d'hiver au complet, au nombre de passé deux mille paires en tout genre, aux prix les plus modiques, de même que 400 paires souliers en caoutchouc qu'il fabrique et raccommode lui-même.

35. Un bon char pour cheval, avec ses échelles et accessoires, et une bonne pendule à répétition bien règlée; les amateurs de ces deux objets peuvent s'adresser au sieur Abram David Mauley, à Saint-Martin, qui les cédera à bon compte.

## A LOUER.

36. On offre à louer à peu de distance de la ville, une petite maison indépendante, ayant une chambre avec poêle et cabinet, ainsi qu'une cuisine au premier étage; deux petites chambres à coucher avec soleron et galetas au-dessus, et un réduit au plain-pied pouvant servir de cave au besoin. S'adresser au bureau d'avis.

37. Pour Noël prochain, les écuries et remises à côté de la porte du Château appartenant à l'hoirie de Sandoz-Travers, actuellement occupées par M. Schorpp. S'adresser à Alphonse Poyet.

38. Pour Noël, un petit logement au plain-pied, d'une chambre et cuisine pour une ou deux personnes tranquilles. S'adr. à Auguste Périllard, au bas du Neubourg.

39. De suite chambres meublées avec poêles et cheminées, et la pension si on le désire. S'adresser à Mad. Ruff, rue Saint-Maurice.

40. Pour Noël, un logement composé d'une chambre ou de deux si on le demande, cuisine et galetas; on offre aussi une cave qui pourrait servir d'entrepôt. S'adresser à Ch. Clemmer, rue des Chavannes.

41. Chez Mme Depierre, près la grande boucherie, une chambre meublée et à cheminée, à louer pour la foire.

42. Un appartement dans la maison Lebet-Roy, en face du bureau des postes, consistant en deux chambres se chauffant, cuisine et autres dépendances; plus, une chambre meublée et à poêle. S'adresser au propriétaire, qui offre à vendre ou à louer un piano à 5½ octaves, à très bas prix faute de place.

43. De suite une grande chambre meublée ou non, et un caveau. S'adr. à G. Grisel, peintre, rue St.-Maurice, n° 5.

44. M. C^t Reymond, notaire, offre à louer un caveau pouvant servir de bouteiller, dans la Grand'-rue.

45. Deux logemens avec cave situés au Neubourg n° 24. S'adr. à David Derron, au premier étage.

46. De suite, une chambre meublée avec la pension, chez M^me Petitpierre-Dubied, au faubourg du lac.

47. Pour Noël prochain, un petit logement composé d'une chambre, cuisine, et portion de galetas. S'adr. à M^me la veuve Aeschlimann au bas de la rue des Fausses Brayes.

48. Pour Noël une chambre avec poêle, non meublée, et portion de galetas. S'adr. à H. Loup maître gyseur, rue de Flandre, n° 6.

49. Rue de Flandre, de suite et au 1^er étage, une grande chambre meublée avec alcôve, poêle et cheminée; on la louerait pour la foire. S'adresser à L. Wollichard.

50. Dès-à-présent ou dès Noël, une belle cave non meublée, pouvant servir de magasin, à la rue du Pommier. S'adr. à M. le professeur Matile, rue du Musée.

51. M. le doyen Lardy offre à louer la boulangerie qu'il possède dans le village d'Auvernier. S'adresser à lui-même, ou à M. Lardy, docteur en droit, à Neuchâtel.

52. Pour Noël prochain, un appartement au bas de Serrières. S'adresser pour voir la localité à veuve Schläffli, et à M. J.-P. Martenet, propriétaire.

53. Au café Mexique deux chambres ayant cheminée et poêle, meublées ou non, jouissant du soleil; pension si l'on désire.

54. A louer présentement une grande chambre avec poêle et cheminée, chez Gerster, libraire.

55. Pour Noël, un joli petit magasin à proximité de la place du gymnase, rue de la Place d'arme, et pour la prochaine foire, aussi un petit magasin auquel on ajouterait une chambre. S'adresser à Ch.-F. Koch, maître ferblantier.

56. Un logement d'une chambre, cabinet, cuisine, cave et galetas, est à louer présentement ou dès Noël, dans la maison de M. DuPasquier, rue de la Place d'armes. S'adr. à M. Koch, ferblantier, même rue.

57. Pour Noël, le 1^er étage de la maison de M^me la ministre Petitpierre, rue Fleury, composé de trois chambres, cuisine et dépendances. La même offre à vendre un piano à cinq octaves et demi, qu'on cédera à très-bas prix. S'adresser à M^me Petitpierre, à l'Evole.

58. De suite ou pour Noël, dans la maison neuve de M. Dirks, maître menuisier au faubourg, un logement consistant en quatre chambres de maître, une pour domestique, une à serrer, galetas et cave; de plus l'eau dans la cour, le tout propre et bien éclairé. Le même offre en outre une chambre meublée donnant sur la grande promenade.

## *Hôtel à louer.*

59. Le fonds de l'école des Ponts de Martel exposera à l'encan dans la salle de justice du dit lieu, le lundi 28 octobre courant, pour le desservir, l'hôtel qu'il possède au centre du village des Ponts, portant pour enseigne *la Loyauté*, ainsi que les terres labourables qui en dépendent où l'on récolte annuellement 8 à 9 chars de foin.

Cet hôtel qui est placé au centre du village, est bien achalandé; il est reconstruit presque tout à neuf et comprend 13 pièces dont 9 se chauffent, outre les accessoires nécessaires à un établissement de ce genre.

Le bâtiment rural qui en dépend est très-commode, il renferme de vastes étables et remise, enil à foin, etc.

Le siége de justice, le bureau des postes, et une boucherie si on le désire, sont des avantages de cet hôtel, qui sera remis pour y entrer en Saint-George, 23 avril 1845.

*Le secrétaire,*
CONSTANT MONARD.

60. Pour Noël, un petit logement très propre. S'adr. à H. Mermin, rue de la Treille, qui offre également une jolie chambre meublée, au 2^me étage sur le devant.

61. Chez Arrabit, à l'Evole, des chambres meublées ou sans meubles, avec poêle et cheminée, ayant la vue du lac et des Alpes. On peut y prendre pension.

## ON DEMANDE A LOUER.

62. Pour y entrer le 1^er novembre, une chambre meublée, à poêle. S'adresser au bureau d'a vis

## DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

63. Un homme d'une trentaine d'années, désirerait se placer dans une maison de la campagne ou de la ville, pour conduire des chevaux, soigner un jardin; il pourrait s'occuper aussi de quelques ouvriers de vigne, partie qu'il entend très bien; il parle l'allemand et le français. S'adr. pour les renseignemens au bureau d'avis, qui indiquera.

64. Une jeune allemande demande à se placer dès-maintenant comme bonne d'enfant, femme-de-chambre, ou pour faire un ordinaire. S'adresser au bureau d'avis.

65. Une fille allemande qui parle le français, désire se placer en qualité de cuisinière dans un hôtel, ou de préférence dans une bonne maison bourgeoise. S'adr. chez Mad. veuve Herzog, rue des Moulins.

66. Un jeune homme du Grand-duché de Bade, qui désire faire un apprentissage de sommelier, aimerait entrer en cette qualité dans un hôtel de ce pays.

67. On demande pour Noël, à l'hôtel du Faucon à Neuchâtel, une femme de chambre pas trop jeune, et qui ait déjà servi sous cette condition. Il est inutile de se présenter sans de bonnes recommandations.

68. Une femme d'environ 40 ans, de la Suisse allemande, ne parlant pas le français, cherche une place de bonne, ou pour faire un petit ménage. S'adr. au bureau de cette feuille.

69. On demande une servante d'un âge mûr, pour faire un ordinaire et soigner un jardin; il est inutile de se présenter sans bons témoignages. S'adr. à Jean-Henri Benoît, à la maison du village de Gorgier.

70. On demande pour cultiver un domaine du vignoble à une lieue de la ville, route de Lausanne, un domestique d'âge mûr, de conduite et parfaitement au fait de la culture des champs, prés et vergers; ce serait pour le premier janvier prochain, ou à défaut pour la dite époque ou pour le 1^er mars prochain, un fermier à qui le chédal serait fourni. S'adr. au bureau d'avis.

71. Un homme robuste, sachant lire, écrire et parler plusieurs langues, muni de bons certificats, désire se placer dans une pharmacie ou tout autre magasin comme domestique. S'adresser chez Mad. veuve Herzog, rue des Moulins.

72. On demande pour Noël une jeune fille robuste, appartenant à d'honnêtes parens, laquelle sache filer et faire un ordinaire. S'adresser à M^me Rouff, maison Berthoud.

73. Un homme de l'âge de 25 ans, porteur de bons certificats, et parlant les deux langues, aimerait à se placer en qualité de sommelier dans un hôtel ou café; il connaît bien ce service. S'adresser au bureau d'avis.

74. Une personne de la Suisse allemande, munie de bons certificats, ayant servi dans de grands hôtel comme femme de chambre, désire trouver une place comme telle, ou à défaut comme bonne d'enfant. S'adresser pour de plus amples renseignements à M. Müller, sage-femme.

75. On demande pour Noël une cuisinière d'âge mûr, d'une constitution robuste, munie de bonnes recommandations. Les conditions sont avantageuses. S'adresser au bureau d'avis.

76. On demande pour le domaine de Champreveyre un bon vigneron assez fort pour pouvoir se charger de 80 ouvriers de vignes. S'adresser pour les conditions au propriétaire, ou à M. l'ancien S. Favarger à la Coudre.

## OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

77. On a perdu dans la paroisse de Coffrane ou à Boudevilliers, un parapluie en soie brune, grandeur moyenne, canne en jonc portant un pommeau en corne, le rapporter ou en donner des renseignements à Julien-Victor Tissot, aubergiste à la Couronne de Coffrane, contre 10 ff. de récompense.

78. Trouvé un parapluie pendant le courant des vendanges, entre Auvernier et Cormondrèche; le réclamer chez M. le justicier D. Bourquin à Cormondrèche contre désignation et les frais.

79. Une gerle étalonnée en 1844, trouvée dans le village de Cormondrèche, peut être réclamée chez M. F. Rognon, au dit lieu, contre les frais.

80. Le jour de la fête du roi, on a perdu un foulard au Château, ou depuis le château à la tour des prisons. Le remettre au bureau de cette feuille, contre récompense.

81. On a égaré dans le courant de la semaine passée un parasol vert et rouge; on prie la personne qui l'aura trouvé, ou chez laquelle on l'aurait laissé, de le rapporter au bureau d'avis contre une récompense.

82. On a perdu le 4 courant, depuis Pierrabot jusqu'en ville, un coussin de canapé en crin, recouvert d'indienne; le remettre au bureau d'avis, on en sera reconnaissant.

83. On peut réclamer aux conditions d'usage, chez le justicier J.-L. Quinche, à Valangin, un parapluie en soie, trouvé au dit lieu le mercredi 9 courant.

84. On a perdu, dimanche 6 octobre dernier, sur la route de Neuchâtel à la Tourne, un paquet sans adresse, renfermant une flûte, une chemise, une paire de bas, un mouchoir et une serviette. La personne qui l'a trouvé est priée de le faire parvenir, contre une bonne récompense, à M. le ministre Gagnebin, au faubourg.

85. Il s'est rendu chez Samuel Marguerrat, à Colombier, jeudi 3 courant, un chien manteau tigré, les quatre pattes blanches, collier en laiton. Le propriétaire est prié de le réclamer, contre les frais.

## AVIS DIVERS.

86. Quelques jeunes gens désirant se joindre à d'autres élèves pour suivre un cours de langue anglaise avec M. Junod, ce dernier prévient le public qu'il ouvrira un cours de cette langue à dater du 4 novembre. Le prix est de 20 ffr.; l'heure sera fixée plus tard; on s'inscrit chez lui, maison *Biolley, près du port.*

87. M. Herzog, instituteur, pouvant disposer de quelques heures de la journée, continue de donner des leçons particulières de langue française et allemande, de lecture avec déclamation, orthographe, analyse grammaticale et logique, histoire, géographie, etc. Connaissant le besoin qu'on a de joindre la pratique de la langue allemande à la théorie de cette langue, il se propose d'en donner des leçons d'après une méthode toute particulière et facile, fruit d'une longue expérience. Il se recommande aussi pour des traductions dans ces deux langues, écritures, copies de musique, etc. La modicité de ses prix et son zèle pour mériter la confiance dont il a joui jusqu'à présent, sont les titres qui le recommandent à la bienveillance du public.

88. Elisabeth Krebs, demeurant au bas de la grande Rochette, se recommande à la bienveillance du public pour laver à neuf toute espèce de soieries, de quelque couleur et tissu que ce soit, ainsi que les blondes blanches et noires. Elle détache et dégraisse les habits de messieurs et les remet à neuf. La prompte et belle exécution de l'ouvrage qu'on lui confiera, et la modicité de ses prix, lui mériteront sûrement la préférence qu'elle sollicite.

89. On recevrait dans une maison de commerce de Neuchâtel en qualité d'apprenti, un jeune homme de la ville. S'adr. à M. Convert agent de change.

90. Un jeune homme du grand-duché de Bade, désirant faire un apprentissage de sommelier, aimerait entrer en cette qualité dans un bon hôtel de ce pays. S'adresser au bureau d'avis.

91. Une dame d'une bonne famille de Carlsruhe désirerait recevoir en pension une jeune personne de l'âge de 12 à 16, à laquelle elle enseignerait la langue allemande par principes, le piano et tous les ouvrages d'utilité et d'agrément; elle ferait journellement des lectures instructives avec la jeune personne qui lui serait confiée. S'adresser, pour les conditions, à Mad. Agassiz, née Braun, et à Mad. Pury née Guyot.

## LEÇONS DE CHANT.

92. Les personnes qui se sont adressées à M. Kurz pour des leçons de chant, sont prévenues qu'il ouvrira incessamment deux cours de chant pour de jeunes demoiselles. L'enseignement sera élémentaire le premier hiver, et le prix de 20 leçons de 15 fr. Fr. Les demoiselles qui auraient l'intention d'y prendre part, sont priées de s'adr. d'ici en 8 jours pour de plus amples informations à M. Kurz lui-même, maison Heinzeli, au troisième étage.

93. Un négociant qui peut disposer de quelques capitaux, aimerait trouver à Neuchâtel un établissement déjà formé à remettre, ou à défaut une association avec une personne déjà établie, soit dans le commerce ou une partie d'industrie. S'adresser au bureau de la présente feuille où l'on indiquera.

94. M. Grangier l'aîné informe le public que, dès le mois de novembre prochain, il se chargera volontiers de donner quelques heures de leçons particulières, soit de français et de géographie, soit d'arithmétique appliquée au commerce et à la banque, et de géométrie pratique. Les personnes qui auront des écritures, des comptes à faire ou à transcrire, etc., pourront également s'adresser à lui pour ces objets. Le même zèle consciencieux qu'il a eu dans ses travaux publics sera employé pour mériter la confiance qu'il sollicite.

## EXERCICES GYMNASTIQUES.

95. Les leçons recommenceront le 21 octobre, dans le même local que les années précédentes, rue des Fausses-Braies. S'adr. à Ch. Junod, maison *Biolley, près du port.*

## ANNONCE.

96. M. Schultess a l'honneur d'annoncer aux personnes respectables de Neuchâtel, qu'il vient de se fixer dans cette ville pour y enseigner les langues allemande, italienne et française, ainsi que la calligraphie allemande et française, d'après une méthode tout-à-fait nouvelle. Son domicile est chez M. Arrabit, à l'Evole.

97. Une honorable famille de Bâle désire placer un fils à Neuchâtel, pour suivre les classes du collége, en échange d'une fille ou garçon de cette ville. L'on pourrait être assuré des bons soins donnés à l'enfant confié à la famille de Bâle, qui attend en retour les mêmes soins pour le jeune homme qu'elle propose. S'adr. au bureau de cette feuille, qui indiquera.

PAR ADDITION.

98. Un atelier de menuisier bien achalandé, situé dans un bel emplacement pour vernir, et ayant un couvert pour le bois, est à remettre ainsi qu'un appartement. A vendre, des matériaux et tous les outils de menuisier qui sont en bon état, à un prix raisonnable. S'adresser, lettres affranchies, au bureau de cette feuille.

## MARCHANDS FORAINS.

1. Mme Baumann, modiste au Locle, informe le public qu'elle sera en foire de novembre, au bout de la promenade noire, nº 113, avec un assortiment de chapeaux au dernier goût, des soieries, des fichus, des châles, franges, passementerie, voiles en crêpes, tulle noir.

## MAGASIN DE FLANELLES ET COUVERTURES EN LAINE.

*MM. G. Bein et Comp., du royaume de Prusse,*

ont l'honneur d'informer le public qu'ils tiendront la prochaine foire de novembre avec un assortiment complet de flanelles de toutes espèces, moletons, espagnolettes, flanelle de santé pour jupons et caleçons, dite extrafine pour camisoles et chemises. Cette dernière qualité égale la finesse de la toile de lin et s'emploie été et hiver. Outre les couvertures de laine pr lits de toutes grandeurs, ils ont un assortiment de pierrelattes en couleurs et doublures pour manteaux. Ils seront raisonnables dans les prix. Leur magasin sera, comme de coutume, dans la maison de M. Reynier, sur la Place.

3. Gme Borel, coutelier, jadis au Carré à Neuchâtel, actuellement à Couvet, annonce au public qu'il tiendra la prochaine foire de novembre avec un grand assortiment de coutellerie fine de sa fabrication; il recommande surtout à l'attention des amateurs ses beaux couteaux de table et ses rasoirs à l'épreuve, ainsi qu'un choix de cuillers argental de fabrique anglaise, qui ont la consistance et la force de l'argent, l'imitent parfaitement, et qui l'égalent en durée. Il les cède au bas prix de 15 ff. la douzaine; dites à café à 8 ff., dites à ragoût, et pochons de même métal; il continue de se recommander à ses nombreuses et anciennes pratiques; ses prix sont d'après la vraie valeur de l'ouvrage. Son banc sera sur la place, allée du milieu, près des Halles, nº 34.

## MODES, NOUVEAUTÉS ET LINGERIE DE PARIS.

4. *Mad. Florine Convert, née Gros, marchande* de modes à la Chaux-de-Fonds, sera en prochaine foire de Neuchâtel avec un grand choix de chapeaux en étoffes les plus nouvelles et en nuances très-variées, confectionnés à Paris, d'où elle les recevra pour cette époque, chapeaux en velours, capotes en poult de soie glacé et en étoffes unies et façonnées, une belle partie de lingerie consistant en *bonnets de nuit et du matin, bonnets montés pour* bals et soirées, broderies de Nancy, et une quantité d'objets nouveaux qui, par leur fraîcheur et leur bon goût, se recommanderont à l'attention des dames. Son banc de foire sera, comme de coutume, près des Halles, rangée du milieu, nº 30.

5. Gillabert, cordonnier-bottier, d'Yverdon, tiendra la prochaine foire de novembre avec un assortiment complet de chanssures de première qualité, confectionnées chez lui dans les goûts les plus modernes, ainsi que des sabots élastiques de Lyon, à des prix très modérés. Il occupera la boutique nº 50 vis-à-vis du magasin Persoz.

6. Jean Nocker, de Groëden en Tyrol, sera à la prochaine foire de Neuchâtel avec un bel assortiment de jouets d'enfans; il aura de même une quantité de marchandises de Nuremberg, de Saxe et de Paris, qu'il vendra par douzaines et en détail à des prix très-modiques. Il se recommande au public et à ses pratiques qu'il espère contenter. Sa boutique sera à l'entrée de la route neuve, en face de la maison Montmollin, nº 124.

## COUTELLERIE.

7. Adèle Borel, de Neuchâtel, prévient l'honorable public de la ville et de la campagne, qu'elle tiendra la prochaine foire de novembre avec un bel assortiment de coutellerie qui sera beaucoup plus considérable qu'aux précédentes foires. Elle garantit la bonne qualité de ses lames qui sont confectionnées par de bons ouvriers, et toute sa coutellerie porte la marque A Borel; elle se recommande à toutes les classes de la société, espérant mériter la confiance dont on voudra bien l'honorer; ses prix sont très-modérés. Elle sera dans le banc nº 3 en face du magasin de M. Péters.

8. Mad. veuve Taubert, de Bienne, tiendra cette foire, comme les précédentes, dans son banc accoutumé, nº 22, rangée du milieu, sur la Place, avec un grand assortiment de brosses de toute espèce, pinceaux, etc. La même se charge de commissions et racommodages.

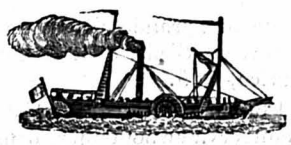

## BATEAU A VAPEUR L'INDUSTRIEL.

a cessé la course de Bienne et continue de partir tous les jours de Neuchâtel à 8½ heures du matin, et d'Yverdon à midi.

*Dimanche 27 octobre*

**PROMENADE A YVERDON,**

en partant de Neuchâtel à 8½ heures du matin, et d'Yverdon à 3 heures après midi. Prix des places aller et retour 2 francs les premières, 10½ batz les secondes.

*On peut se procurer au bureau de cette feuille.*

## ORDONNANCE DE POLICE

POUR PRÉVENIR

**ET ARRÊTER LES INCENDIES,**

*du 9 Mars* 1812.

Prix 2½ batz.

—

# LOI

SUR

## QUELQUES MATIÈRES COMMERCIALES.

*du 3 Juin 1833.*

Cette loi, indispensable aux négociants, contient les chapitres suivants: Des commerçants.—Des sociétés de commerce.—De la lettre-de-change. Du billet à ordre et de la prescription.—Du gage.

Prix 2½ batz.

—

## LOI

*SUR LES FORMALITÉS A OBSERVER DANS* LES CAS DE SUCCESSION EN LIGNE ASCENDANTE.

*Du 8 Janvier* 1844.

Prix 1 batz.

**ÉLÉGANCE, FRAICHEUR, SOLIDITÉ.**

# DÉBALLAGE CONSIDÉRABLE

## D'HABILLEMENS CONFECTIONNÉS POUR HOMME.

**Maison à Paris,** *rue Bourbon-Villeneuve, nº 19.* **A LA VILLE DE PARIS.** **Maison à Genève,** *rue du Rhône. nº 67.*

PRIX FIXES INVARIABLES.

*Les magasins sont situés dans la petite salle des Concerts.*

MM. BLUM FRÈRES ont l'honneur de prévenir le public qu'ils tiendront à la prochaine foire de Neuchâtel, un grand et bel assortiment d'habillements pour hommes, confectionnés dans leurs ateliers à Paris. Ils espèrent mériter la confiance qu'on leur a accordée jusqu'à présent, et s'efforceront toujours de s'en rendre dignes. Le GRAND BON MARCHÉ de cette maison doit fixer l'attention du public.

APERÇU DES PRINCIPAUX ARTICLES.

Habits de cérémonie.
Habits à la française et de chasse.
Redingotes en drap d'Elbœuf, Sédan, et Louviers.
Paletots doublés tartan.
Paletots doublés en soie et ouatés.
Paletots-sacs.
Tweeds (mode).
Tweeds, appelés ours.
Bareuse.
Soris ou paletots-castor (gros) à 20 fr.
Pardessus.
Immense choix de pantalons de toutes tailles.
Gilets en cachemire, velours, tartan, satin, casimir.
Robes-de-chambre en tartan, écossais, flanelle, damas, etc.
Manteaux de drap à manches et à col.
Crispins.
Manteaux à l'Espagnole.
Manteaux et paletots Makintosh.
Chemises en couleurs, garanties bon teint.
Beau choix de bretelles.
Un très-grand assortiment de cravates noires et en couleurs, écharpes noires et en couleurs, calottes.

*Tous ces habillements sont garantis décatis et bien cousus; ils sont faits au dernier goût dans nos ateliers à Paris, et les prix sont marqués en chiffres.*

*On peut échanger dans le délai de 24 heures ce qui ne conviendra pas.*

# LIQUIDATION GÉNÉRALE

## DES ARTICLES DE NOUVEAUTÉS POUR DAMES.

*Ces marchandises, qui ne peuvent être rentrées en France, seront vendues à 40 p.% au-dessous du cours.*

Un grand choix de châles-cachemire, renaissance, damassé laine et soie, châles d'hiver, toile laine, mousseline pure laine, unie et à dessins, alpagas pour manteaux et robes d'hiver, barège, flanelle de santé, etc.

## TAXE DES VIANDES

*dès le 9 Septembre* 1844.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

| | |
|---|---|
| Le bœuf à 12 cr. | Le veau à 12½ cr. |
| La vache à 11 » | Le mouton à 11 n. |

## TAXE DU PAIN

*dès le 29 Juillet* 1844.

Le pain bis ou mi-blanc. . . . à 5 cr. la livr.
Le pain blanc . . . . . à 6 cr.
Le petit pain de demi-batz, doit peser 4½ once.
Celui d'un batz . . . . . 9 »
Celui de six creutzers . . . . . 15⅝ »

## PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHATEL. *Au marché du 17 Octobre.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Froment . . . . . | *l'émine* | bz | 22 à 23. |
| Moitié-blé . . . . | — | » | 21 à 22. |
| Mècle . . . . . | — | » | |
| Orge . . . . . | — | » | 13 à 14. |
| Avoine . . . . . | — | » | 9. |

2. BERNE. *Au marché du 15 Octobre.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Froment . . . . . | *l'émine* | bz. | 22 : | rappes |
| Epeautre . . . . . | — | » | 25 : 1 | » |
| Seigle . . . . . | — | » | 13 : | » |
| Orge . . . . . | — | » | 11 : 5 | » |
| Avoine . . . . . | *le muid* | » | 83 : 3 | » |

3. BALE. *Au marché du 18 Octobre.*

Epeautre . *le sac* . fr. 19 : bz. à fr. 21 : 5 bz.
Orge . . . — . . » : » :
Seigle . . . — . . » : » à fr. : bz.
Prix moyen — . . » 20 : 8 » 7 rappes.
Il s'est vendu 728 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 239 —

NB. Le sac contient environ 97/8 émines de Neuchâtel